

# CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

## SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Date de la convocation : 21 septembre 2012.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de MM Pierre RUCH (excusé), François BIOT, Michel ZELLER, Sébastien PLEIGNET et Mmes Florence GIBLARD, Catherine PERRIN.

La lecture du compte rendu de la séance du 29 août 2012 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité (sauf mentions contraires) :

- donné mandat au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale pour lancer la conduite de la procédure de renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel pour la période 2013/2016, le contrat actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2012,
- mis à disposition du Syndicat intercommunal des eaux de la Bassole aux fins d'alimentation en eau potable une surface de 4018 m<sup>2</sup> située dans le bois de Bisserole et correspondant à l'emprise des périmètres de protection immédiate des cinq captages des sources, solution préférable à l'expropriation qui générerait la création d'enclaves au sein du massif forestier et nuirait ainsi à l'unité de gestion foncière,
- afin de ne pas pénaliser les lecteurs, pris l'engagement de transférer la bibliothèque municipale dans un local à usage unique pour fin 2013, condition indispensable pour que la Médiathèque Départementale de Prêt délivre une qualité de service équivalente à celle apportée auparavant en terme de volume de livres et de fréquence de renouvellement de fonds,
- accepté de prendre en charge les frais relatifs à la participation du maire au prochain congrès des maires de France se tenant à Paris : 280 € au titre de l'inscription, du transport et de l'hébergement,
- validé le retrait de la compétence « gestion administrative des syndicats intercommunaux établis sur le territoire de la communauté de communes du pays

de Villersexel dans les conditions définies par convention » présenté par la communauté de communes,

- afin de respecter l'échéancier de réalisation des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement, chargé le maire de se rapprocher d'Ingénierie 70 pour assurer le montage du dossier se rapportant à la priorité 1,
- déclaré que le projet de schéma régional éolien soumis à son examen n'appelait aucune remarque particulière de sa part,
- dressé la liste provisoire d'affouage pour l'année 2013 avec 172 bénéficiaires,
- accepté le cofinancement de l'achat d'une tondeuse autoportée proposé par la commune de Villersexel, précisé les conditions de sa participation, ce matériel étant exclusivement réservé à l'entretien des pelouses des stades des deux communes (prestation assurée par l'association de football Villersexel-Esprels) et déterminé le montant de sa contribution financière (1254,18 € HT) : en compensation, la subvention annuelle allouée au club serait gelée pendant quatre ans à compter de l'année en cours,
- suite à la requête formulée par la commune de Chassey les Montbozon, validé le mode de calcul servant à la répartition des frais de fonctionnement des écoles au seul prorata du nombre d'élèves de chaque commune, valable à partir de l'année scolaire 2012/2013 et dès lors que la commune de Chassey les Montbozon compte au moins 13 enfants scolarisés sur le site du regroupement pédagogique intercommunal (dans le cas contraire, un autre mode de calcul sera à envisager), les frais antérieurs -2010/2011 et 2011/2012- en cours de facturation, étant toujours calculés par rapport aux dispositions de la convention initiale,
- *par 4 voix pour et 3 abstentions*, accordé au receveur municipal le bénéfice de l'indemnité de confection des documents budgétaires ainsi que l'indemnité de conseil prévue et calculée selon la réglementation en vigueur à Mme Dominique PARTENSKY et M. Jean-Michel GUILLET au prorata de leur durée respective de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 2 octobre 2012

Le Maire,

Michel RICHARDS

